



Licenciement pour faute grave durant mon accident de travail

Par niss94, le 03/12/2014 à 00:59

Bonsoir,

Etant actuellement en accident de travail depuis le 27/11/2014 jusqu'au 8 décembre inclus, mon employeur veut me licencier pour faute grave.

Il m'a envoyé un mail hier soir à 23h53 sur ma boîte mail personnel pour me demandé accès à ma boîte personnelle-professionnelle, que j'ai moi même crée et dans laquelle j'ai des preuve de harcèlement et de dénigration à mon égard venant de lui depuis quelques mois. Suis je dans l'obligation de lui transmettre ce mot de passe alors que cette boîte mail constitue clairement des preuves pour moi?

Il dit ne pas pouvoir travailler sans cette boîte mail, or celle ci n'a été crée qu'en juillet 2014 et tout les documents envoyés par les fournisseurs peuvent être simplement redemandé a ceux ci et il peut en avoir un accès facile grave au cabinet d'expert comptable auquel nous remettons tout les mois la comptabilité pour la TVA.

Qui plus est, celui ci prétend avoir des plaintes de clients et de fournisseurs pour un travail qu'à priori je n'effectue pas, que des anomalies sont visibles sur les comptes de diverses sociétés (diverses sociétés n'ayant aucun liens dans mon contrat de travail, mais pour lesquelles effectivement je faisais la facturation, les commandes, la gérance de diverses choses suite à ses demandes). Je n'ai par ailleurs jamais reçu d'avertissement, de courrier ou recommandé à ces sujets.

Par ailleurs celui ci veut me licencier alors que je suis en accident de travail?

Je subissais un harcèlement en permanence de celui ci, les week end, les soirs (entre 20h et 3h du matin) des mails, des sms, des appels sur mon portable privé. D'ailleurs tout les clients et fournisseurs se sont retrouvées à me contacter en permanence sur mon portable privé pendant mes jours de repos et en dehors de mes horaires de travaux.

Je faisais des heures supplémentaires jusqu'à près de 30 heures en moyenne par mois, finissant certain jours à 22h et n'arrivant chez moi que vers 23h30 voire 00h00.

Des insultes et du mépris dans des mails qu'il m'envoyait et également à plusieurs collaborateur en même temps pour me dénigrer d'autant plus et me mettre dans un état de dépression et me sentir rabaissée.

Je gérais près de 30 structures, avec un contrat de travail sur une seule d'entre elle, un travail pour 4 personnes, un travail n'entrant pas dans le cadre des mes compétence (secrétaire comptable) et surtout pour lesquels des collaborateur n'ayant aucun liens hiérarchiques avec moi et ne faisant pas officiellement partie de la boîtes, m'harcélaient également pour leur rendre des services et faises des tâches pour faciliter leur travail.

Que dois je faire, je ne sais absolument plus quoi faire dans cette situation.

Je vous remercie de votre réponse car je suis vraiment dans une impasse et n'en dort plus,
Cordialement

Par **P.M.**, le **03/12/2014** à **08:23**

Bonjour,

Vous devriez avoir la possibilité de transférer le contenu de la messagerie professionnelle que vous voulez conserver mais effectivement, l'employeur doit avoir la possibilité d'y avoir accès...

Vous ne pouvez pas vous retrancher derrière le fait qu'elle puisse être reconstitué, ce qui causerait un travail supplémentaire et donc un préjudice pour l'entreprise en plus du mauvais effet sur les fournisseurs...

Pendant un arrêt consécutif à un accident de travail, l'employeur ne peut vous licencier que pour faute grave ou impossibilité de maintenir le contrat de travail...